

Commune de Carolles
50740 CAROLLES

**EXTRAIT DES REGISTRES DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAROLLES**

Séance du 27 mars 2024

Le 27 mars 2024 à 18 heures 10 minutes, les membres du conseil municipal de Carolles, dûment convoqués par le Maire, Miloud MANSOUR, se sont rassemblés à la salle de l'Amitié.

Présents : MANSOUR Miloud, Maire
RAILLIET Vincent, ROSSELIN François, DESFRERES Dany, DICKSON Justin, FAGART Véronique, LOURDAIS Georges, MAES Vicktor, TOURY Laurent.

Excusé et a donné pouvoir :

PEZRES Emmanuel donne pouvoir à LOURDAIS Georges
MAYER-GILLET Jean-Philippe donne pouvoir à MAES Vicktor

Excusés

BOUILLON Anne
FOGAL Amandine
SANTOS Joseph

Vincent RAILLIET désigné conformément à l'article R 2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 20 mars 2024

* * * * *

DELIBERATION N°27/03/2024-19

**TARIFS 2024 – CAMPING LA GUERINIÈRE – Annule et remplace la délibération
N°06/02/2024-01 reçue en Préfecture le 08/02/2024**

Les propositions tarifaires pour l'année 2024 pour le camping s'établissent comme suit :

	BASSE SAISON		HAUTE SAISON	
	30/03 au 28/06 et 31/08 au 27/10		29/06 au 30/08	
CAMPING LA GUERINIÈRE	Tarifs 2024 HT	Tarifs 2024 TTC	Tarifs 2024 HT	Tarifs 2024 TTC
Visiteur	1,91 €	2,10 €	1,91 €	2,10 €
Emplacement	2,91 €	3,20 €	3,82 €	4,20 €
Campeur	4,01 €	4,41 €	5,73 €	6,30 €
Enfant moins de 12 ans	3,15 €	3,47 €	3,82 €	4,20 €
Enfant moins de 3 ans	gratuit		gratuit	

Electricité tente	2,20 €	2,42 €	2,20 €	2,42 €
Garage mort	3,58 €	4,10 €		

<u>Bungalow toilé (avec sanitaire)</u>				
Nuitée (ou nuit supplémentaire)	53,45 €	58,80 €	62,05 €	68,25 €
Week-end (2 nuits)	100,23 €	110,25 €		
Semaine	272,05 €	299,25 €	362,73 €	399,00 €
<u>Location POD</u>				
Nuitée (ou nuit supplémentaire)	36,27 €	39,90 €	40,09 €	44,10 €
<u>Location Mobil-Home bois</u>				
Nuitée (ou nuit supplémentaire)	66,82 €	73,50 €	85,91 €	94,50 €
Week-end (2 nuits)	124,09 €	136,50 €		
Semaine	334,09 €	367,50 €	429,55 €	472,50 €
<u>Campétoile 2 personnes (sans sanitaire)</u>				
Nuitée	33,41 €	36,75 €	38,18 €	42,00 €
<u>Campétoile 4 personnes (sans sanitaire)</u>				
Nuitée	47,73 €	52,50 €	52,50 €	57,75 €
<u>Cabane en bois type lodge (sans sanitaire)</u>				
Nuitée (ou nuit supplémentaire)	47,73 €	52,50 €	57,27 €	63,00 €
Week-end (2 nuits)	85,91 €	94,50 €		
Semaine	238,64 €	262,50 €	334,09 €	367,50 €

<u>Camping-Car / Caravane</u>				
Emplacement	3,05 €	3,36 €	4,01 €	4,41 €
Campeur	4,01 €	4,41 €	5,73 €	6,30 €
Enfant moins de 12 ans (gratuit - 3 ans)	3,15 €	3,47 €	3,82 €	4,20 €
Electricité caravane/camping-car	2,20 €	2,42 €	3,20 €	3,52 €
<u>Borne camping-car du camping</u>				
Vidange et pleine eau à l'année	1,82 €	2,00 €	1,82 €	2,00 €
Electricité - station limitée à 1 h	1,82 €	2,00 €	1,82 €	2,00 €

Autres tarifs :

Tarif aire de camping-car plage :

- du 01/05 au 30/09/2024 : 14,00 € / 24h
- du 01/10 au 31/12/2024 : 12,00 € / 24h
- toute l'année : parking 5h + services : 6,00 €

Emplacement loué maison mobile du 30/03/2024 au 10/11/2024

- sans location : 2 045,45 € HT soit 2 250,00 € TTC
- avec location : 2 227,27 € HT soit 2 450,00 € TTC

- **Caution** : bungalows, Pod, Campétoile, Cabane en bois type lodge et Mobil-Home :
136,36 € HT soit 150 € TTC

- **Arrhes** : pour réservation : 50 % du prix du séjour

- **Tarif préférentiel**

- associations locales : moins 20 % sur le tarif voté annuellement
- pour les saisonniers des commerçants de Carolles : réduction de 50% sur les tarifs (haute saison) sur l'ensemble des prestations pour une durée minimum de 30 jours dans la limite d'un emplacement par commerce. Le paiement doit être effectué d'avance par le saisonnier sur présentation d'un contrat de travail saisonnier.

- **Taxe de séjour** :

-camping : 0,22 € par jour et par personne toute l'année.

- vu le code général des collectivités territoriales,
- vu la nomenclature m4,

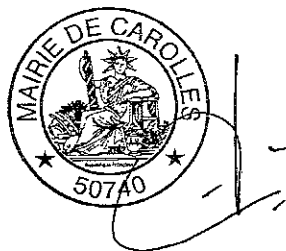
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

→ approuve les tarifs tels que présentés ci-dessus pour l'année 2024.

Ont signé au registre,
les membres présents.

Le Maire,
Miloud MANSOUR.

Le secrétaire de séance,
Vincent RAILLIET.



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Vincent Railliet', written over a horizontal line.

Accusé de réception en préfecture
050-215001025-20240327-DEL27-03-24-19-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024